

Un Journal pour les Détenus aux États-Unis

Si l'idée de faire un journal spécial pour les prisonniers n'est pas nouvelle, elle se présente tous les jours avec plus de force. La clientèle, en effet, paraît nombreuse, et d'accès facile; il est vrai qu'elle n'est pas riche, mais une œuvre utile n'est pas nécessairement destinée à rapporter des bénéfices, et la charité, l'intérêt public bien entendu peuvent y trouver leur compte et suppléer à ce que le projet offre de défectueux au point de vue financier.

Une étude un peu détaillée de ce qui se fait en Amérique ne sera donc pas, sans doute, jugée inopportune, et les numéros du journal du *Reformatory* de Concord qui ont été adressés à la *Revue pénitentiaire*, nous permettent de fournir à ce sujet d'assez nombreux renseignements.

Le journal en question, notre journal (*our paper*), est rédigé et imprimé au pénitencier même. Il se présente sous la forme d'une revue substantielle et copieuse, comprenant quinze pages de texte, et touchant à tout ce qui peut intéresser un être intelligent. Son format est à peu près celui de *l'Économiste* ou de la *Revue bleue*. Chaque page est divisée en trois colonnes d'impression avec des caractères serrés qui diffèrent suivant l'importance du sujet. Chaque colonne compte de 59 à 88 lignes, et chaque ligne comporte 35 à 38 lettres. Comparée au *Bulletin de la Société des Prisons*, cette petite Revue représente par semaine environ 54 pages et par année 2.800 pages de même format. C'est donc un effort considérable.

Dans quel sens est-il dirigé? Quel est le plan et le contenu du journal?

La pensée première des fondateurs est très simple à la fois et très réfléchie. Pour eux, le délinquant est un être chez lequel la volonté et la conscience ont subi une altération profonde, non pas en raison d'une tare héréditaire et invincible, mais, presque toujours, par suite d'une influence délétère survenue au cours de la vie, éducation mauvaise ou nulle, exemples et conseils pernicious, habitudes de paresse et de corruption. C'est en effet une des observations que font le mieux constater la visite des prisons et l'entretien avec les détenus. La carrière du délinquant commence presque toujours par la rup-

ture des liens de famille, soit que le jeune homme abandonne de son plein gré le toit paternel, soit qu'il s'en trouve chassé par les désordres intimes et les mauvais traitements. Que la scission se produise plus tôt ou plus tard, le résultat est le même, l'enfant devient un « déraciné », un « déclassé » ou un « dévoyé ». Plus de travail ni d'instruction, mais la vie au jour le jour, généralement soutenue par des moyens déplorables, et, pour conclure, l'association avec des malfaiteurs. La justice du tribunal pardonnera souvent un premier délit; au troisième ou quatrième, elle est obligée de recourir à la répression et d'enfermer le criminel.

Ici l'opinion commune est généralement que l'État a terminé alors son œuvre, comme si l'emprisonnement, cellulaire ou non, était une panacée universelle et le dernier mot de la science, et qu'il n'y eût rien à imaginer au delà. Dès le premier abord, rien ne paraît plus contestable que l'exactitude de ce point de vue.

Si le mot de « correctionnel » est inscrit dans la loi pénale, c'est qu'il correspond sans doute à un projet préconçu et à un engagement solennel. L'État pense que la prison doit améliorer, « corriger » le criminel. Or un médecin ne songerait pas à enfermer un malade dans un hôpital sans le soigner, en se fiant uniquement sur la « nature » pour amener la guérison! D'ailleurs les lois que l'on a dû voter sur les récidivistes et sur la relégation, ainsi que les révélations fâcheuses et continues de la statistique criminelle prouvent suffisamment qu'il y a de sérieuses fissures dans un tel système pénitentiaire. Mais il ne s'agit pas ici de discuter ce qui se passe en France; nous devons revenir à ce qui se fait aux États-Unis, sous le rapport particulier que nous avons envisagé.

Point de doute sur les principes. Voici quelques extraits du journal de Concord : « L'État a des devoirs à remplir envers les détenus... L'emprisonnement n'est pas seulement une punition pour le criminel, un moyen de défense pour la société, et un exemple préventif... c'est aussi, pour le détenu, l'occasion de se repentir et de changer de conduite... Tout n'est pas dit quand le criminel a été mis en prison... Il faut que celui qui a failli, parce qu'il n'était pas un homme au sens véritable du mot, redevienne un homme par l'éveil de la réflexion et de la conscience... Il faut que la souffrance de l'emprisonnement soit accompagnée par l'espoir d'une amélioration, d'une reprise de bons sentiments... L'État n'a pas seulement à enfermer l'individu pour le mettre hors d'état de nuire, il doit aussi le rendre meilleur... »

Ces considérations indiquent la méthode et le programme. Si l'ur-

des causes du délit est que certains éléments de la sociabilité ont fait défaut au délinquant, il faut bien, à côté de la punition méritée, reconstituer autour de lui ces éléments, lui créer une famille, un *home* auquel il s'intéresse, lui donner le goût et les moyens de s'instruire, exciter en lui la faculté de réfléchir et de penser. Moyens coercitifs d'une part, moyens éducatifs de l'autre, telle est la double face de l'éducation correctionnelle.

Le journal est merveilleusement adapté à ce dernier but. Il constitue un lien naturel entre les hommes, comme le chemin de fer entre les pays. Il crée la vie et il l'entretient. Il secoue la pesanteur morne et engourdissante des heures d'emprisonnement. La solitude du prisonnier s'anime, il sait ce qui se passe autour de lui, on lui donne l'heure et le sujet des exercices du dimanche, il a le résumé des conférences qui lui ont été faites, des sermons qui ont été prononcés; s'il y a eu, pour les plus méritants, une réunion mêlée de lectures et de musique, il en lit le compte rendu et se trouve naturellement amené à désirer d'en faire partie. Il connaît les maîtres qui le dirigent, et qui consacrent leur vie à son service. Si quelques événements de famille, mariages, anniversaires, décès, ont eu lieu dans la petite communauté, il est tenu au courant; il sait, à plus forte raison, si quelque date ou quelque fête rappelle un événement important de la fondation du *Reformatory*. Des extraits de lettres d'anciens détenus rentrés dans la vie civile lui montrent le but auquel il doit viser et qu'il peut atteindre, et entretiennent en lui un sentiment de solidarité avec ceux qui l'ont précédé et ceux qui le suivront. Il suit même le chiffre de la population du *Reformatory*, le nombre des entrées et des sorties, celui des promotions en grade et des déchéances. Il fait partie d'un ensemble et connaît des joies et des fiertés qui contrastent avec son égoïsme primitif. Peut-être de loin serait-on tenté de sourire de l'importance attachée à ces menus détails. Il faut se placer par l'esprit dans le milieu dont il s'agit, et se rendre compte de l'importance que donnent aux moindres distractions la solitude et le silence de la prison.

Le *Reformatory* devient ainsi le centre de la vie morale du détenu, et, pour ainsi dire, le noyau autour duquel se cristallisent les sentiments d'affection et d'honnêteté qu'on s'efforce de faire naître en lui.

Mais cet appel que l'on fait au sentiment du détenu n'est pas le seul qui importe. Il faut aussi éveiller en lui le sens psychologique et le raisonnement moral.

Il faut qu'il réfléchisse à sa condition présente et à son avenir.

Pourquoi la société l'a-t-elle poursuivi? A quelles conditions peut-elle s'ouvrir encore devant lui? Que signifient les mots de justice, de sévérité, d'amélioration, de repentir? On lui pose des définitions, des interrogations et des problèmes; on lui soumet de courtes dissertations; on tire de différents auteurs des extraits en vers ou en prose, des pensées, des aphorismes qui excitent la réflexion. Il y a même des thèses qui, dans la classe des gradés supérieurs, doivent faire l'objet d'une petite discussion oratoire. On évite ce qui pourrait faire songer à une distribution de morale uniforme, officielle et ennuyeuse, telle que le breuvage d'hôpital successivement tendu à chaque malade, sans qu'on se préoccupe de son goût et de son plaisir.

Ces « matières à penser » sont bien en situation actuelles et vivantes pour le détenu. C'est pour lui le *de te res agitur* d'Horace, et sa réflexion, avant d'être guidée par une parole amie, s'est posée plus d'une fois d'elle-même, à l'aventure, sur le problème douloureux de son avenir. Bien plus, il sait que tous les esprits généreux s'occupent de ce qui touche à la pénalité. Livres, législatures, congrès pénitentiaires discutent ces questions tour à tour, partout se pressent les projets, les documents, les statistiques. Le journal répond donc à sa pensée intime en l'entretenant de ce qui l'inquiète. Visiteur hebdomadaire et discret, il est toujours le bienvenu. Il ne s'impose pas, un geste suffit pour le mettre de côté, mais quand reviennent les heures de tristesse, de honte ou d'ennui, la main n'a qu'à s'étendre pour le retrouver encore; il écoute toutes les confidences qu'on lui fait à voix basse, assuré du secret, et sans indiquer ou ressentir de fatigue, il est toujours prêt à se laisser consulter et feuilleter.

Passons à la seconde partie du programme. Notre petite revue n'est pas seulement un journal d'éducation, c'est aussi — suivant la jolie formule trouvée autrefois par un éditeur parisien — un journal de récréation, et cette partie de sa tâche n'est pas la moindre. Sans doute cette petite feuille ne va pas solliciter le lecteur par la primeur de télégrammes inédits, par des illustrations variées, bizarres, ou scandaleuses, par des romans sensationnels habilement découpés en tranche, ou par le récit détaillé des crimes du jour. Elle doit être néanmoins intéressante, instructive, et ne pas faire payer, par une dose d'ennui trop forte, le profit de ses conseils.

C'est ici que les ciseaux intelligents entrent en scène. Les magazines, les revues, les journaux politiques ou scientifiques si nombreux en Amérique sont largement mis à contribution et cèdent au journal du pénitencier le meilleur de leurs informations, dégagé de commentaires parasites et de polémiques inutiles.

Le journal commence invariablement par une courte nouvelle empruntée au *Sketch*, au *Youth's companion*, à *The King*, à la *Pall Mall Gazette*, etc. Récits aimables et honnêtes, égayés d'une pointe d'ironie ou mouillés d'une larme rapide qui nous rappellent le charme que nous trouvions jadis dans les romans de Dickens, de George Eliot ou de Thackeray. C'est le pieux mensonge d'une jeune fille qui, près de sa mère mourante frappée au cœur par l'ingratitude d'un fils, lui laisse croire au repentir de celui-ci. Ce sont les gaucheries d'un jeune fiancé, ou la malice d'une Agnès moderne qui, renouvelant sur les bords de l'Ohio les péripéties imaginées par Molière, se dissimule sous un habit de petite bourgeoise, et se laisse faire la cour par un Valère américain que son père lui destine pour fiancé. C'est aussi les aventures piquantes de quatre dames qui, croyant recevoir dans leur salon un de leurs amis plaisamment déguisé en cambrioleur, sont victimes d'un voleur véritable. Puissent ces analyses trop brèves donner une idée de ces agréables et légères esquisses. Le ton du dialogue varie selon les personnages, tantôt le langage est correct, tantôt il est semé des altérations de voyelles, des additions de consonnes supplémentaires ou des abréviations qui donnent à la langue populaire une saveur si originale et naïve; mais il ne s'y glisse rien de grossier, et les sentiments sont fins sans être prétentieux, il y a là un excellent modèle et une véritable école de bonne compagnie.

Les connaissances positives ne sont pas négligées. Sous forme de courtes notices, elles sont disséminées un peu partout et se rattachent aux curiosités de l'histoire, des sciences ou de la politique. Rien ne sent la parcimonie ou la hâte.

Une page spéciale résume jour par jour les faits de la semaine : la guerre japonaise, les tremblements de terre, les courses, les grèves, le lancement d'un vaisseau, les prévisions financières de l'année, le traité d'arbitrage avec l'Italie, l'arrestation d'un anarchiste, la chute du campanile de Venise, les fêtes religieuses pour l'anniversaire de l'indépendance, etc.

D'autres articles se rapportent à des faits de science ou d'histoire naturelle, la production de l'or aux États-Unis et dans le monde, les fouilles en Assyrie, les courants de l'Océan sur la côte de Californie, l'élevage des autruches dans des parcs, le creusement du canal de Panama, les migrations d'animaux, etc... Une place est réservée à la biographie : Jeanne d'Arc, Bernard de Clairvaux, Washington, Napoléon, et une autre aux conseils d'hygiène.

La page la plus caractéristique du journal est peut-être la dernière

et elle résume presque à elle seule l'inspiration. Ses trois colonnes jumelles se dressent côte à côte, et chacune a son titre :

Curiosités, Esprit et bêtise, Perles de pensées. La première colonne contient les menus faits de la nouveauté : la vaccination à la lumière rouge dans les hôpitaux de Paris; l'accroissement de la durée de la vie dans les pays chauds; la grosseur du chou à Cuba, etc. La seconde colonne contient des mots amusants :

« — Vous dites que c'est une femme qui s'occupe d'affaires? mais desquelles? »

» — De celles des autres. »

« — Pourquoi un tel a-t-il un air si maussade quand je le vois? »

» — Sans doute parce que chaque fois que vous le voyez il vous voit aussi. »

« — Mon mari devait attendre ici que je fusse sortie du magasin. Policeman, ne l'avez-vous pas vu? »

» — Certainement madame. Il est resté ici jusqu'à ce que sa barbe et ses cheveux eussent poussé de deux pieds de long, et alors il est entré chez le perruquier. »

Voici quelques exemples des pensées inscrites dans la troisième colonne :

« Apprenez la patience; il faut presque autant d'exercice que pour la musique : on oublie toujours sa leçon au moment où le maître arrive. »

« On n'a pas le droit d'avoir cent millions de dollars si l'on ne cherche pas le moyen d'en faire le meilleur usage pour le plus grand nombre. Il en est de même des sentiments religieux du chrétien : il doit chercher à en tirer le meilleur profit pour le service des hommes et pour Dieu. »

« C'est à Dieu de nous avertir du moment où il pense que l'œuvre qu'il nous a donnée à faire est finie. »

« L'ordre est à la fois : santé pour l'esprit, salubrité pour le corps, paix pour la ville, sécurité pour l'État. L'ordre est pour ces choses, comme les poutres pour la maison. »

« Il faut vaincre au dedans, avant de vaincre au dehors; le dehors n'est que la suite et l'image du dedans. »

Un trait qui domine tout le journal, c'est la persuasion profonde que la réforme du criminel n'est possible que par un appel au sentiment chrétien. « Il n'y a pas une personne de bon sens qui ne doive admettre que si la connaissance de l'Évangile est nécessaire quelque part, afin d'effacer des déchéances morales et spirituelles, c'est assurément dans une prison d'État... L'Évangile, en dehors de sa partie

spéculative et dogmatique, possède une force éducatrice de premier ordre, c'est la source la plus pure de la morale, du sens droit et du véritable patriotisme. »

Une prison ne peut être véritablement réformatrice, que si la religion et l'autorité travaillent de concert à y unir leurs efforts. (*A prison cannot be a successful reformatory with ungodly men to officer it*).

Cette opinion exprimée dans un document lu récemment au Congrès des Prisons en Amérique, paraît bien être le fond et l'expression ultime et réfléchie de la pensée américaine.

Paul BAILLIÈRE.

DROIT PÉNAL ÉGYPTIEN

La législation pénale de l'Égypte, bien que relativement récente, avait, cependant, au cours de ces dernières années, subi de nombreuses modifications qui rendaient nécessaire une refonte générale (1). Elle est aujourd'hui terminée, et deux nouveaux codes, pénal et d'instruction criminelle, ont été promulgués par décret du 14 février 1904.

Comme celui qu'il remplace, le nouveau code pénal s'inspire, dans ses lignes générales, de la législation française. Mais ses rédacteurs ne se sont point bornés à une simple adaptation; ils ont su, par de sages emprunts aux codes des autres nations, faire une œuvre nouvelle et personnelle. C'est ainsi qu'après avoir introduit les institutions bienfaisantes de l'imputation de la prison préventive et du sursis conditionnel, ils ont consacré un chapitre spécial aux mesures à prendre contre les délinquants mineurs, en même temps que, dans leur code d'instruction criminelle, ils admettaient la transaction préalable en matière de contravention, la condamnation facultative aux frais et le remplacement de la contrainte par corps par des prestations personnelles. L'intérêt particulier que présente l'étude de ces codes pour les lecteurs français, c'est qu'ils y trouvent l'œuvre de juristes anglais, fidèles naturellement à leurs idées nationales, mais qui ont, en même temps, été amenés à combiner ces idées avec les théories françaises qui inspiraient plus exclusivement la législation antérieure.

CODE PÉNAL.

I. — *Division*. — Ce code comprend 348 articles divisés en quatre titres concernant : 1° les dispositions préliminaires; 2° les crimes et délits contre la chose publique; 3° les crimes et délits contre les particuliers; 4° les contraventions.

II. — *De l'application de la loi pénale*. — Le législateur égyptien n'a pas essayé de réaliser l'universalité du droit de punir qui avait été une des préoccupations du congrès de Bruxelles en 1900. Son œuvre, sur ce point, ne contient, en effet, aucune innovation; il se borne à reproduire (art. 1-8) les dispositions des art. 5-7 de notre

(1) Pour la législation antérieure, voir *Législation pénale comparée*, t. I^{er}, p. 622; *Bulletin de l'Union internationale de droit pénal*, t. VI, p. 31 et 411; t. IX, p. 247; *Revue*, 1897, p. 627.